Huissier avec un M1 ? Possible ?

Par **Juriste6767**, le **18/07/2017** à **13:07**

Bonjour, je souhaiterai savoir si parmi vous il y aurait des étudiants qui ont entrepris la formation avec le stage de 2 ans pour devenir huissier avec seulement un M1, pour me dire si cela a été plus difficile ou pas que ceux titulaire d'un M2.. Merci bien :)

Par **guizmo2145**, le **18/07/2017** à **16:41**

Bonjour,

On peut parfaitement devenir huissier avec seulement un Master 1 même si vous pouvez rencontrez des résistances car les formations en M2 spécialisées en procédure permettent d'acquérir des compétences supplémentaires dans les matières utiles à l'exercice de la profession.

J'ai plusieurs amis qui ont fini leur M1 et ont cherché des stages de deux ans, certains ont trouvé chaussure à leur pied, certains non. Dans tous les cas, vous ne perdez rien à chercher un stage de deux ans durant votre année de M2 !

Courage à vous

Par **Visiteur**, le **18/07/2017** à **18:08**

Bonjour,

Je confirme, je connais aussi quelqu'un qui s'est lancé là-dedans après son M1. Par contre je ne sais pas s'il a réussi à devenir huissier ou s'il est toujours clerc.

C'est le seul risque: la réussite à l'examen professionnel, réputé assez dur.
Etre clerc avec un bac +4 et plus ça se discute...

Si vous continuez dans un M2 éventuellement plus généraliste, vous aurez toujours la possibilité de bifurquer sur un autre emploi de juriste si ça ne marche pas par exemple.

Tout dépend de votre capacité à trouver du travail en fait.

Par **Juriste6767**, le **18/07/2017** à **18:29**

D'accord, enfait je comptais faire une année de stage étant donné que je n'ai pas eu de M2 en procédure et voie d'exécution.

J'hésite donc a refaire un M1 ou une année de stage pour tenter un M2 après... quel serait le meilleur moyen des deux pour augmenter mes chances à l'admission d'un M2 ? étant donné que j'ai un dossier très médiocre.

Ou encore, après cette année de césure, trouver le stage de 2 ans..

Merci pour vos réponses :)

Par **Visiteur**, le **18/07/2017** à **20:01**

Si tu te sens capable de te lancer, cherches plutôt un huissier tout de suite pendant qu'il est encore temps pour t'inscrire à l'ENP au lieu de faire une simple césure. :)
Toutes les explications sont sur le site de l'ENP.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés